

Nº 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4^e de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOIRE IDENTITE :

ou **Nom et Prénom :**
Dénomination (pour les personnes morales) : **KIMBERLY CLARK SAS**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue **ZAD de Villey St Etienne 54212 TOUL Cedex**
Commune
Code postal
Nature des activités : **Fabrication et transformation de ouate de cellulose**
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DE TROIS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS ?	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Hirundo rustica Hirondelle rustique	30 nids dans la zone de préparation des matières premières.
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST L'FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION ?			
Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☒
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Suite à l'introduction d'un rapace dans la zone de préparation des matières premières, les humides ont été dans la zone de production obligés l'arrêt des machines.

Suite sur napier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction

☒ Préciser :

Fermeture de l'accès au bâtiment des matières premières afin d'empêcher le retour des hirondelles lors de la prochaine saison de production

Altération

☐ Préciser :

Dégradation

☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale

☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale

☐ Préciser :

Autre formation

☒ Préciser :

La LPO 54 est qualifiée en matière de biologie de l'hirondelle rustique et la pose des mesures compensatoires

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Entre le 1^{er} novembre 2019 et le 15 mars 2020

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : GRAND EST

Départements : Meurthe et Moselle

Cantons : Toul

Communes : Viller, St Etienne

H. EN ACCOMPAGNANT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRISES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNÉE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

☒

Mesures de protection réglementaires

☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

☐

Renforcement des populations de l'espèce

☐

Autres mesures

☒ Préciser :

Création bâtiment + bacs à boue

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : 3 mesures compensatoires

1 - pose de 20 nids artificiels dans le bâtiment de stockage des matières premières

2 - Création d'un bâtiment destiné à accueillir 20 nids artificiels à côté de la zone de stockage

3 - Création de 2 bacs à boue

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Des bilans à chaque étape seront rédigés par la LPO 54 et transmis à la DREAL. Un suivi des compensatoires sera réalisé sur 2 ans.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Viller, Saint Etienne

le 13. Décembre 2019

Signature

P. J. MARIE